

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Session criminelle : un septuagénaire condamné à 10 ans pour viol

G.R.M  
Libreville/Gabon

LA Cour criminelle a, la semaine dernière, condamné à 10 ans d'emprisonnement dont 28 mois avec sursis, le Togolais Roger Ayelete pour le viol de la petite Irène I.G.A qui le considérait comme son oncle et, donc, l'appelait "tonton Roger". Car, le voyant comme le frère de son géniteur qui était aussi Togolais. Au moment des faits, l'oncle violeur avait 66 ans, c'est-à-dire 53 ans de plus que sa victime qui n'en avait que 13.

Courant juillet 2014, alors que la gamine revient de l'école à midi avec son grand frère, ce dernier la laisse momentanément à la maison pour aller acheter à manger, car les parents étaient absents de

l'habitation. Nourrissant déjà l'envie d'avoir des rapports sexuels avec Irène, Roger Ayelete l'appelle dans le garage où il exerce en tant que peintre automobile. À l'abri des regards, il la pousse vers un véhicule en réparation et abuse sexuellement d'elle. Il la menace ensuite de la tuer si elle le dénonçait. Mais Irène ne va pas garder le silence et décide de révéler tout à sa grande sœur.

Malgré les conseils de l'aînée, qui lui avait dit de ne plus jamais s'approcher de "tonton Roger", rien n'y fera. L'homme parvient à convaincre la gamine d'aller chez lui, où il la soumet à des attouchements. Sauf que le bourreau est surpris par la sœur aînée de la victime, qui confie tout à leur mère. Cette dernière porte plainte au Camp-Roux. D'où l'interpellation de Roger Ayelete qui est placé

sous mandat de dépôt, le 31 juillet 2014, par le juge d'instruction qui venait de l'auditionner.

À la barre après près de 8 ans de prison, l'accusé a reconnu à nouveau les faits. Son avocat, Me Agnama Eboumi, a plaidé pour son acquittement en raison de son âge (près de 74 ans aujourd'hui), les raisons de santé puis le pardon à lui accordé par la victime et sa famille. De son côté, le Ministère public représenté par Justin Chérubin Kouendi, procureur général adjoint, a accordé des circonstances atténuantes au Togolais. Tout en requérant 10 ans de prison



Photo: F.M. MOMBO/L'Union

ferme et une amende d'un million de francs.

Rendant sa décision, la Cour criminelle a condamné le natif de Lomé à 10 ans, mais avec un sursis de 28 mois. Non seulement pour

viol sur mineur de moins de 15 ans, mais aussi pour défaut de carte de séjour, conformément à l'article 57 de la loi 16/88 du 30 décembre 1988 qui définit l'entrée et le séjour des étrangers au Gabon.

## Lambaréné: l'enseignant violait la petite-fille de sa femme

Paterne N'DOUNDA  
Lambaréné/Gabon

MATHURIN Mbanangoye, 55 ans, enseignant en service à la Direction d'académie provinciale (DAP), a été écroué dernièrement à la maison d'arrêt de Lambaréné. Il se serait rendu auteur du viol de la petite-fille de sa femme, la nommée C.A.N.O, âgée de 12 ans. Les faits se seraient produits à Petit-Paris III, un quartier du 2e arrondissement de la ville du Grand Blanc. D'après une source autorisée, courant 2021, la compagne de Mathurin Mbanangoye découvre, tout ébaubie, la relation contre nature que ce dernier entretient avec sa petite-fille. Sauf qu'elle aurait fait montre d'une certaine complicité passive, vu qu'elle n'aurait intenté aucune action en justice contre le bourreau présumé. Pis, les deux tuteurs de l'adolescente se seraient même farouchement opposés aux démarches effectuées par le père de cette dernière aux fins d'en prendre la garde. Malheureusement pour l'enseignant, le géniteur de C.A.N.O. qui a eu vent des errements du quinquagénaire, a fait



Mathurin Mbanangoye séjourné de nouveau à la maison d'arrêt.

examiner l'enfant, avant de déposer une plainte contre lui.

La procédure confiée aux éléments de la Direction générale des recherches (DGR) a débouché sur l'arrestation du présumé violeur. Mathurin Mbanangoye a été déféré le 24 février dernier devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Félix Nkoundi Minko. Qui, après l'audition du présumé violeur, l'a placé en détention à la prison locale.

De sources judiciaires, l'enseignant ne serait pas à son premier séjour à la maison d'arrêt de Lambaréné. D'autant qu'il a déjà été condamné à deux reprises, pour coups et blessures volontaires, et atteinte à la pudeur, par le tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué.

Le bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sis au complexe des Nations Unies, Impasse Nze-Bie à Libreville republie l'appel d'offre pour la sélection de prestataires des services de gardiennage et de sécurité des Bureaux et résidences du staff du Système des Nations Unies au Gabon.

Les entreprises qui sont intéressées peuvent télécharger les dossiers de l'appel d'offre dont l'adresse se trouve dans le tableau ci-dessous :

N° Appel d'offre	Titre	Lien
OMS/2022/AO/GARDIENNAGE/01	REPLICATION pour la sélection de prestataires des services de gardiennage et de sécurité des Bureaux et résidences du staff du Système des Nations Unies au Gabon	<a href="https://www.unqgm.org/Public/Notice/170166">https://www.unqgm.org/Public/Notice/170166</a>

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute la correspondance et documents y relatifs échangés entre le soumissionnaire et l'OMS sont rédigés en français.

Tout soumissionnaire potentiel ayant besoin d'une clarification sur des questions de caractère technique, contractuel ou commercial peut contacter l'OMS par courriel à l'adresse [afwcogaremit@who.int](mailto:afwcogaremit@who.int), au plus tard le 25/03/2022 à l'adresse électronique.

La date limite de dépôt des offres est fixée au plus tard le 01 avril 2022 à 16H00.